

Conseil municipal du 8 avril 2021

19 h salle des fêtes

Présents : Moïse Bonnet - Aurélie Browang – Jean-Antoine Brun - Tristan Chabot – Christian Chirol – Éric Faure – Roland Garniche – Bernadette Lacote – Thérèse Loubert – Sébastien Mesrine – Stéphane Pariat - Sébastien Passelergue – Jean-Pierre Rigout.

Excusées : Virginie Leriche (procuration à Bernadette Lacote) – Aurélie Lacaud (procuration à Stéphane PARIAT).

Secrétaire de séance : Roland Garniche

Début de séance : 19h

Ordre du jour :

1. *Approbation du compte rendu du 28 janvier 2021.*
2. *Demandes de subventions pour des travaux*
3. *Approbation du compte de gestion 2020 du budget principal et du budget d'assainissement par le comptable public*
4. *Approbation du compte administratif 2020 du budget principal et d'assainissement*
5. *Affectations des résultats du budget principal et d'assainissement*
6. *Fixation des taux d'imposition 2021*
7. *Vote des budgets primitifs 2021 (principal et d'assainissement)*
8. *Désignation d'un agent chargé de la fonction (ACFI) pour la mission d'inspection*

1 – approbation du compte rendu du 28 janvier 2021

Le compte rendu est adopté, sans modification, à l'unanimité.

2 – Demande de subventions pour des travaux

Mme Le Maire présente les travaux à réaliser et plus précisément ceux qui concernent les deux salles de classes de l'école pour un montant de 65 174, 58 TTC.

Mme le Maire demande l'approbation de ces travaux ainsi que les demandes de subventions afférentes (80% attendus sur le montant hors taxe).

Christian Chirol précise que les travaux débiteront en 2022. Une délocalisation des élèves sera nécessaire pendant la durée des aménagements qui ne peuvent se réaliser qu'en leur absence.

Le projet est adopté à l'unanimité.

3 - Approbation du compte de gestion 2020 du budget principal et du budget d'assainissement par le comptable public.

M. Louvet présente ses nouvelles fonctions suite à la fermeture de la trésorerie de Châlus précisant que sa mission sera essentiellement du conseil auprès des décideurs locaux. Il dresse ensuite une analyse financière de la commune.

Pour M. Louvet tous les « feux sont au vert » ce qui doit permettre d'investir en toute sérénité en profitant des taux d'emprunts actuellement bas.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité

4. Approbation du compte administratif 2020 du budget principal et d'assainissement

M. Louvet précise quelques articles des deux comptes.

En l'absence du Maire, JP Rigout, doyen des élus, fait voter le compte administratif 2020, identique au compte de gestion 2020.

Voté à l'unanimité

De retour à ses fonctions, Mme le Maire propose au vote le budget principal et d'assainissement
Votés à l'unanimité.

Chiffres clés

Budget principal	
Investissement	Fonctionnement
Résultats reportés : -36857,18	Résultats reportés : 133 281,86
Dépenses : 96 505,69	Dépenses : 410 362,05
Recettes : 80 232,29	Recettes : 517 640,93
Résultats de l'exercice : - 16 273,40	Résultats de l'exercice : 107 278,88
Résultat cumulé de la section : - 53130,58	Résultat cumulé de la section : 240 560,74
Restes à réaliser en dépenses : 66 900,18	
Restes à réaliser en recettes ; 36 931,50	
Besoin de financement : 83 099,26	

Budget d'assainissement	
Investissement	Fonctionnement
Résultats reportés : 45 186,51	Résultats reportés : 15 469,14
Dépenses : 2 908,07	Dépenses : 10 463,02
Recettes : 8593,24	Recettes : 11 000,25
Résultats de l'exercice : 5 685,14	Résultats de l'exercice : 547,23
Résultat cumulé de la section : 50 871,65	Résultat cumulé de la section : 16 016,37
Restes à réaliser en dépenses : 0	
Restes à réaliser en recettes ; 0	
Besoin de financement : 0	

5. Affectations des résultats du budget principal et d'assainissement

Budget principal

Investissement	Fonctionnement
Déficit antérieur reporté : - 36 857,18	Excédent reporté : 133 281,86
Solde d'exécution : - 16 273,40	Résultats de l'exercice : 107 278,88
Solde d'exécution cumulé : - 53 130,58	Résultat cumulé de la section : 240 560,74
Restes à réaliser en dépenses : 66 900,18	Total à affecter : 83 099,26
Restes à réaliser en recettes : 36 931,50	
Besoin de financement (31/12/2020) : 83 099,26	

Mme le Maire propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- couverture de besoin de financement de la section d'investissement : 83 099.26€
- excédent de fonctionnement reporté : 157 461.48€

Proposition votée à l'unanimité

Budget assainissement

Investissement	Fonctionnement
Déficit antérieur reporté : 45 186,51	Excédent reporté : 15 469,14
Solde d'exécution : 5 685,14	Résultats de l'exercice : 547,23
Solde d'exécution cumulé : 50 871,65	Résultat cumulé de la section : 16 016,37
Restes à réaliser en dépenses : 0	Total à affecter : 0
Restes à réaliser en recettes : 0	
Besoin de financement (31/12/2020) : 0	

Mme le Maire propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- excédent de fonctionnement reporté : 16 016.37€

Proposition votée à l'unanimité

6. Fixation des taux d'imposition 2021

La réforme de la taxe d'habitation a pour objet la suppression de cette taxe sur les résidences principales pour tous les foyers en 2023.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants est maintenue (pour notre commune : 10 465€).

Pour pallier la suppression de la taxe d'habitation, les communes sont intégralement compensées dans les conditions prévues par la loi de finance 2020.

Les communes se voient transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFPB (18.96% pour la Haute-Vienne) qui viendra s'ajouter au taux communal (pour Pageas 17.78% en 2020).

Mme le Maire propose une augmentation de 1% de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de ne pas modifier la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Après l'intervention de plusieurs conseillers, le résultat du vote donne 6 pour, 3 abstentions, 6 contre. La voix du Maire étant prépondérante, la proposition est adoptée.

	Taux 2020	Bases prévisionnelles	Taux 2021	Variation
Taxe foncière bâti	36.74% (17.78%+18.96%)	492 800	37.11%	1%
Taxe foncière non bâti	83.17%	56 900	83.17%	0%

7. Vote des budgets primitifs 2021 (principal et d'assainissement)

Chiffre clés

Budget	Section	Dépenses et recettes
Principal	Fonctionnement	702 352€
	Investissement	355 815.76€
Assainissement	Fonctionnement	26 425.37€
	Investissement	61 444.02€

M. Louvet présente le budget dans son ensemble. Mme Le Maire précise quelques points importants : certaines recettes ne sont pas encore effectives ; la commune ne fera pas d'emprunt (capacité d'autofinancement qui permettra de couvrir les dépenses d'investissement).

Les budgets 2021, principal et assainissement, sont votés à l'unanimité.

Puis elle présente la liste des travaux proposés par la commission des travaux ainsi que les subventions demandées par les associations, proposées par la commission des finances. (Voir tableaux respectifs).

ASSOCIATIONS – Subventions 2021	MONTANT
ADIL	330€
SPA	374,00 €
ASSOCIATIONS DES MAIRES RURAUX 87	164,00 €
ADM87	148,00 €
AMICALE LAÏQUE RPICALUS PAGEAS	250,00 €
PAGEAS LOISIRS	500,00 €
ACCA	500 €
CONCILIATEUR DE JUSTICE	120,00 €

COMITE DES FÊTES (FÊTE DE L'ÉTÉ)	5 400,00 €
LA QUINTE DU LOUP	500,00 €
FNATH SECTION CHALUS	50,00 €
PRÉVENTION ROUTIÈRE	20,00 €
JMF	PAS SOUHAITE DE SUBVENTION
COMITE DES FÊTES	PAS SOUHAITE DE SUBVENTION
TOTAL	8 356 € €

TRAVAUX ET ACHATS – Investissement 2021 -				
	DÉPENSES TTC	RECETTES PRÉVISIONNELLES		Observations
REPRISES DE 7 CONCESSIONS	9 660,00 €	3 240,00 €		
GRVC CHENNEVIÈRES	23 932,00 €	10 000,00 €		
VELUX CLASSE CEI	3 060,00 €	1402,50 €		
CHEMIN LA BETOULLE + PLATEFORME DEPOT DECHETS VERTS	11520,00 €	2100,00 €		
ALLÉE CIMETIÈRE	13 363,00 €	4 454,40 €		
PORTE ANTI PANIQUE RESTAURANT SCOLAIRE	875,00 €	219,00 €		
GRVC LA GRANDE VERGNE	0,00€	2 497,10 €		
ACCESSIBILITÉ EXTÉRIEURE SALLE DES FÊTES	25 707,00 €	9 950,00 €		
ENTRÉE ET SANITAIRES SALLE DES FÊTES	44129,00 €	15 730,50 €	11094,50 €	Pas pris en compte les avenants pour les recettes
GOUSSIÈRES AVANT-TOITS	37 963,00 €	18 981,50 €		
ÉGLISE CHENNEVIÈRES	3 520,00 €	626,00 €		
GARAGES+ SANITAIRES PUBLICS (Artisans)	15 930,00 €	7966,00 €		Ne prend pas en compte les travaux en régie
TABLES SALLE DU CONSEIL	2 977,00 €	0,00€		
TRAVAUX ET ACHATS DIVERS :ÉCHELLE, REMORQUE, DÉBROUSSAILLEUSE, CHAUFFAGE LOGEMENTS, MATÉRIELS CANTINE...	43 697,00 €	4 670,00 €		RECETTE TRAVAUX RÉGIE GARAGES + SANITAIRES PUBLICS
TOTAL	236 333,00 €	92 931,50 €		

8. Désignation d'un agent chargé de la fonction (ACFI) pour la mission d'inspection.

Conscient de la difficulté de désigner un ACFI dans certaines collectivités le décret du 10 juin 1985 prévoit la possibilité de passer convention avec le centre de gestion pour la mise à disposition de cet agent.

Les missions de l'ACFI sont de :

- contrôler l'application des règles en matière d'hygiène et sécurité ;
- proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer les conditions de travail.

En cas d'urgence, il propose les mesures immédiates à mettre en place.

L'ACFI effectue une inspection sur site d'une journée, établit un rapport et conseille la municipalité afin d'améliorer les règles en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail. Coût du diagnostic : 400 €.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Mme le Maire à signer la convention entre le CDG87 et la commune.

La séance est close à 21h25.